



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 mai 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 mai 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 4), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 3), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 4), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 3), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 4), M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 6), M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question n° 5), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Philippe GONON, Mme Mina SEBBAH.

Procurations de vote :

M. Thibaut BIZE à M. Christophe LIME, M. Patrick BONTEMPS à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pascal CURIE à M. Dominique SCHAUSS, Mme Danielle DARD à Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel LOYAT à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 6), M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF, Mme Rosa REBRAB à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI à M. Gérard VAN HELLE, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 5), Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 38 - Subvention à la SMEREB pour l'action de médiation par les pairs

Subvention à la SMEREB pour l'action de médiation par les pairs

Rapporteur : Mme l'Adjointe POISSENOT

	Date	Avis
Commission n° 5	03/05/2018	Favorable unanime

Depuis 2008 la Ville de Besançon s'est mobilisée sur les questions liées à la gestion de la fête sur la réduction des risques lors des soirées festives, notamment celles du jeudi soir, en centre-ville.

Certaines formes de consommation d'alcool (première ivresse précoce, banalisation de la consommation, recherche de l'ivresse immédiate «binge drinking») sont maintenant bien ancrées au sein de la jeunesse bisontine et préoccupantes au vu de leurs conséquences en termes de santé publique : comas, dépendance, accidents de la route...

Ce mode de consommation génère également des risques en matière de tranquillité publique, notamment parce qu'il se déroule sur l'espace public dans certaines rues de Besançon.

Les jeudis soirs, notamment durant la période scolaire, certains espaces publics du centre-ville ou de Battant sont le lieu de retrouvailles d'étudiants ou de jeunes adultes dont l'alcoolisation génère des comportements gênants ou dangereux : bruit, déchets, déjections, agressions, insécurité routière...

Un plan global d'actions de prévention et de lutte contre l'alcoolisation massive des jeunes est actuellement mené conjointement par la Ville de Besançon, la Préfecture et les nombreux partenaires (Soléa, Collectif Ensemble Limitons les Risques, CAARUD25, mutuelles étudiantes, etc.) concernés par ce sujet. L'un des axes de ce projet intitulé «la fête à besac, + d'infos – de risques» consiste à développer la présence humaine sur l'espace public et à mener des actions de prévention et de réduction des risques.

Dans ce cadre, la médiation étudiante est identifiée comme un axe de travail intéressant et prometteur en matière de prévention des conduites à risques ainsi que des troubles à la tranquillité publique. Cette médiation est développée depuis 2012 et a reçu un accueil favorable par le public cible.

La prévention par les pairs est une approche éducationnelle qui fait appel à des personnes de même âge, de même contexte social, fonction, éducation ou expérience, pour donner de l'information et pour mettre en avant des types de comportements et des valeurs. L'éducation par des pairs est une alternative ou un complément aux stratégies d'éducation à la santé traditionnelles. Cette approche repose sur le fait que lors de certaines étapes de la vie, notamment chez les adolescents, l'impact des pairs est plus grand que d'autres influences.

Depuis 2016, c'est la SMEREB qui assure l'action de médiation par les pairs dans le cadre des soirées «Prévention et Réduction des Risques» organisées en centre-ville. Au regard du bilan positif des interventions, la Ville de Besançon souhaite poursuivre ce partenariat.

La SMEREB propose ainsi pour 2018 de reconduire son dispositif avec la mise en place d'une équipe de trois étudiants bisontins qui interviendront sur 6 soirées organisées en 2018 entre mars et octobre. Ces étudiants bénéficient d'une formation de 25 heures délivrée par Avenir Santé Lyon et d'une demi-journée délivrée par la Ville de Besançon.

Pour les 6 soirées de l'année 2018, il est proposé de verser à la SMEREB une subvention de 1 647 € qui, en cas d'accord, sera prélevée sur la ligne 65.522/6574 CS 10500.

L'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2017/2018, signée le 4 septembre 2017 après autorisation du Conseil Municipal du 6 avril 2017 encadrant ce partenariat, est joint.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer l'avenant n° 1 à la convention partenariale,

- d'autoriser le versement de la subvention 2018 de 1 647 € à la SMEREB.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 04 JUIN 2018

Contrôle de légalité